

Secrétariat général

Direction du Travail et de l'Emploi

**Inspection du travail  
Section 2**

12, rue de Verdun  
Immeuble Galliéni II - B.P. 141  
98845 – Nouméa Cedex  
**Tel : 27 55 72 - Fax : 27 04 94**  
Email : [dt@gouv.nc](mailto:dt@gouv.nc)  
Site : <http://www.dtnc.gouv.nc>

CS06-2800- ~~2006~~ DTE/SIT2/LD(mb)

DÉPARTEMENT TÉL.	ARRIVÉE à	JUIN 2006							
		D	DA	PA	PC	PPA	PA	PPA	PA
DIRECTION des Ressources Naturelles	N° 5984								
AFFECTÉ									
COPIE									
OBSERVATIONS									

Monsieur le directeur,

J'accuse réception de votre courrier du 24 juillet 2006, par lequel vous sollicitez mon avis sur un dossier concernant l'exploitation, par la société SOCADIS, d'une plate-forme de transit, de regroupement et de prétraitement des déchets industriels spéciaux, sis lotissement de Numbo – commune de Nouméa.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer les observations suivantes :

Le stockage et la manipulation de substances dangereuses sont visés par la délibération n°232/CP du 26 février 1999 et l'arrêté n°656 du 21 mars 1989.

En vertu de ces dispositions, il y a lieu de compléter le point 2.4 de la partie Vde la notice d'hygiène et de sécurité afin d'y inclure l'obligation de transmission, dans la mesure du possible, au médecin du travail des fiches de données et de sécurité des produits traités.

L'adaptation des équipements de protection individuelle aux risques sera appréciée sur place.

Le risque incendie fait l'objet quant à lui des dispositions des articles 41 à 62 de la délibération n°34/CP du 23 février 1989.

La qualité et le nombre des moyens de lutte contre l'incendie n'appelle pas d'observations de ma part.

Il sera indispensable que des formations et exercices réguliers aient lieu en matière d'incendie en phase d'exploitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Monsieur J. WADRAWANE  
Directeur des ressources naturelles par intérim  
Direction des ressources naturelles  
Bureau des installations classées  
BP 3718 – 98846 NOUMEA CEDEX



REPUBLIQUE FRANCAISE

MP/ET  
DIRECTION DE L'EQUIPEMENT

---  
SERVICE DES ETUDES

N° 6010 - 4676 DE//SE

Nouméa, le

- 1 AOUT 2006

Le directeur

à Monsieur le Directeur des ressources naturelles

Affaire : B0000-ICPE : plateforme de regroupement de DIS par la société SOCADIS à Numbo (Nouméa), suivie par Maud PEIRANO

Réf. : courrier n° 6034-2-2728/DRN/BIC du 24 juillet 2006

PJ : Dossier en retour

Après examen attentif du dossier de demande d'autorisation d'une Installation Classée pour l'Environnement par la société SOCADIS que vous nous avez soumis pour avis, nous n'avons aucune observation particulière.

PROVINCE SUD Direction des Ressources Naturelles	ARRIVÉE LE		02 AOUT 2006						
	N° 5237								
AFFECTÉ	D	DA	BA	NIC	BFA	HA	ENV	PRT	Autre
COMÉ				✓					
OBSERVATIONS									

  
  
**D. SIMONET**

COPIE : \* chrono DE  
\* chrono SE  
\* dossier réf E.I